

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

DCEM Documents de circulation étrangers mineurs

Les DCEM ne sont pas des titres de séjour. Ces documents de voyage permettent seulement à des enfants étrangers de revenir en France après un voyage à l'étranger.

Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés. <u>TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ</u>	Cadre réservé à l'administration
Livret de famille ou extrait d'acte de naissance du mineur. A défaut, l'acte de naissance du mineur comportant la filiation	
Documents attestant que le demandeur exerce l'autorité parentale sur le mineur pour lequel la demande est souscrite ou qu'il détient un mandat de la personne titulaire de cette autorité	
Passeport original du demandeur (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie).	
Passeport original de l'enfant (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie).	
Cerfa « Formulaire de demande d'un document de circulation pour étranger mineur »	
En cas de renouvellement, l'ancien document de circulation pour étranger mineur	
Un justificatif de domicile datant de moins de six mois :	
2 photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes non coupées, non scannées, conforme au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005	
Justificatifs permettant d'apprécier la résidence habituelle du mineur en France (certificats de scolarité ou de crèche sur les 5 dernières années ou depuis la naissance, attestation du médecin) et, lorsqu'il ne vit pas avec le demandeur, d'identifier son domicile ;	
Le cas échéant, décision de justice émanant d'une juridiction française constatant la tutelle, l'adoption (simple ou plénière)ou la délégation de l'autorité parentale Présence de l'enfant au moment du dépôt de la demande	
(Dans le cas contraire l'enfant devra obligatoirement être présent le jour de la remise du document	

Selon le cas (cocher la case et fournir le document correspondant à la situation du mineur) :	
☐ Mineur dont ont au moins l'un des parents est titulaire d'une carte de séjour temporaire, d'une carte de séjour pluriannuelle ou d'une carte de résident Fournir la carte de séjour de l'un des parents	
☐ Mineur, enfant étranger d'un ressortissant français ou un descendant direct d'un ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse satisfaisant aux conditions énoncées aux 1° ou 2° de l'article L. 121-1 ou qui est l'enfant à charge d'un ressortissant d'un de ces mêmes Etats satisfaisant aux conditions énoncées au 3° du même article L. 121-1 Fournir la preuve de la filiation et la preuve du séjour régulier du/des parents	
☐ Mineur, descendant direct à charge du conjoint d'un ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etatpartie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse satisfaisant aux conditions énoncées aux 1°ou 2° dudit article L. 121-1 Fournir la preuve de filiation et la preuve du séjour régulier du/des parents	
☐ Mineur, dont au moins l'un des parents a acquis la nationalité française Fournir le certificat de nationalité français ou la carte nationale d'identité française du parent français	
☐ Mineur, confié, depuis qu'il a atteint au plus l'âge de seize ans, au service de l'aide sociale à l'enfance et sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de la formation Fournir la décision de placement, le jugement de tutelle et les justificatifs de la formation suivie	
☐ Mineur, entré en France sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à trois mois en qualité d'enfant de Français ou d'adopté Fournir la preuve du visa, certificat de nationalité français ou carte nationale d'identité française du parent français et jugement d'adoption si nécessaire	
☐ Mineur, entré en France avant l'âge de treize ans sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à trois mois délivré enqualité de visiteur et qui justifie avoir résidé habituellement en France depuis ; Fournir la preuve du visa et tout justificatif de la résidence habituelle en France du mineur avec l'un de ses parents avant l'âge de 13 ans et depuis	
Article L. 321-5 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers : I. Le document de circulation pour étranger mineur a une durée de validité de cinq ans. Il est renouvelé dans les mêmes conditions de durée.	
IIPar dérogation au I, la durée de validité du document de circulation pour étranger mineur peut être inférieure à cinq anslorsqu'au moins l'un des parents est titulaire d'un document de séjour délivré sur les fondements des articles L. 313-6, L. 313-7, L. 313-7-1, L. 313-7-2, L. 313-8, du 2° de l'article L. 313-10, du 11° de l'article L. 313-11 ou des articles L. 313-24 ou L.316-1.	
La durée de validité est égale à celle restant à courir du document de séjour du parent dont la date d'expiration est la plus lointaine, sans pouvoir être inférieure à un an	
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION N° AGDREF :	
dossier complet	
dossier incomplet → au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :	





Ministère de l'intérieur

Demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

(Articles L. 321-4 et D. 321-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

IMPORTANT: article 441-6 du code pénal: Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

1- La personne m	ineure bénéficia	aire				
Nom de famille : Né (e) le : Date d'entrée en Fr Domicile : Code postal :	à rance : Commune :	Prénom (s) : Pays : visa ayant permis l'entrée en France : type :	Nationalité : mention :	Sexe : □ M □ F		
2- Parents de la p	ersonne mineu	re bénéficiaire				
Parent 1 : Nom de famille : Né (e) le Domicile : Code postal :	à Commune	Prénom (s) : Pays :	Nationalité :	Sexe : □ M □ F		
Parent 2 : Nom de famille : Né (e) le Domicile : Code postal :	à Commune	Prénom (s) : Pays : :	Nationalité :	Sexe : □ M □ F		
3- Renseignements concernant le demandeur, signataire de la demande						
Parent 1 Parent 2 Autre personne délégataire de l'autorité parentale Mandataire						
Nom de famille : Né (e) le Document autorisa	à nt le séjour en Fra	Prénom (s) : Pays : nce(<i>pour les ressortissants des pays tiers</i>) :	Nationalité : n'	Sexe : □ M □ F		
Domicile : Code postal : Adresse électronique	Commune ue :	:	Téléphone :			
4– signature du d	demandeur					
Je, soussigné (e) Fait à Signature :		, certifice le	e l'exactitude des éléments déclarés ci—	dessus,		
Ce formulaire dûmer	et romali doit âtro tr	ansmis avec les nièces justificatives demandées à l	la préfecture compétente pour le demicile de	la parcanna minaura		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des

concernée. Vérifier la procédure applicable sur le site internet de la préfecture. La partie verso est réservée à l'administration.

traitements des données à caractère personnel.





Ministère de l'intérieur

Demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

(Articles L. 321-4 et D. 321-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

Photographie du mineur	
Ju	stificatif de l'achat du timbre fiscal (à joindre)
Signataire : Qualité : Fait à le Signature :	